Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260219-CM26_01001-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-01001

Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026

Nombre de membres en exercice = 12
Présents = 11

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2026
Information sur les délégations du Conseil Municipal au Maire

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Marie-Michelle LORGERÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Jérémy JAFFRÈS donnant procuration à Jean-Louis BONDU.
Absents :
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-Louis BONDU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Raphaël RAPIN rappelle à l'assemblée, que par délibération en date du 24 juin 2020, complétée par la délibération du 21 mai 2021, le Conseil Municipal lui a donné délégation dans différents domaines, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 du même code, le maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

FOURNISSEURS	OBJET	HT
CABON Marcel	Elagage des routes	699,60 €
LES ATELIERS DE LANDEVET	Trophées Foulées de la Baie	430,00 €
THEIA INSTRUMENT	Microscope RNR	2 738,59€
GOUPIL	Achat voiture électrique	32 196,05 €
Total		***36 064,24 €***

Monsieur Raphaël RAPIN, rapporteur entendu.

Le conseil municipal en prend note.

À Guissény, le 19 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BONDU